



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1436

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Vie étudiante - Organisation et fonctionnement de la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon - Approbation du règlement intérieur, des conventions types d'accueil des associations résidentes, d'évènements et activités

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bret**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

**Conseil du 19 septembre 2016****Délibération n° 2016-1436**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Vie étudiante - Organisation et fonctionnement de la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon - Approbation du règlement intérieur, des conventions types d'accueil des associations résidentes, d'événements et activités**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 14 000 étudiants (dont 10 % d'étudiants internationaux), 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction "académique" de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, Lyon arrive en tête du classement des "villes où il fait bon étudier", établi par le magazine l'Étudiant, pour la qualité de son offre culturelle. Elle domine le classement sur ce critère grâce à plusieurs dispositifs, mis en place à l'initiative de la Ville de Lyon :

- l'organisation d'un dispositif d'accueil pour les étudiants lors de la rentrée (espace multiservices étudiants aujourd'hui repris et organisé par l'Université de Lyon sous le nom "students welcome desk", dont la Métropole est partenaire),
- un site internet d'informations dédié aux étudiants : lyoncampus.fr,
- l'organisation d'une soirée d'accueil pour les étudiants internationaux : la Nuit des étudiants du Monde,
- la mise en place d'un chéquier culture pour les étudiants : le "Pass culture",
- la création d'un lieu dédié pour l'accueil en résidence d'associations étudiantes : la Maison des étudiants.

Par délibération du Conseil n° 2015-0656 du 21 septembre 2015, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon ont décidé de réunir leurs moyens et efforts, à travers la création d'un service commun sur l'Université et la vie étudiante, pour renforcer l'impact de leurs politiques respectives et conduire, *in fine*, une stratégie complète et intégrée dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante.

A travers ce service, l'un des objectifs est notamment de développer le cadre de vie étudiant et d'offrir des conditions d'épanouissement aux étudiants et chercheurs du territoire métropolitain pour fidéliser et ancrer cette population afin qu'elle contribue pleinement au développement et au rayonnement du territoire métropolitain.

Depuis le 1er janvier 2016, il revient désormais à la Métropole de Lyon de poursuivre et développer, au titre des deux collectivités, les actions jusqu'alors conduites par la Ville de Lyon dans ce domaine, cette dernière continuant à participer à l'ensemble des dispositifs, via sa contribution financière annuelle au service commun.

La présente délibération concerne plus particulièrement les modalités de fonctionnement de la Maison des étudiants et le cadre de l'accueil que celle-ci offre aux étudiants, aux associations et à leurs projets.

## II - Description et missions de la Maison des étudiants

La Maison des étudiants, située au 25, rue Jaboulay à Lyon 7°, est un équipement que la Ville de Lyon a créé en 2009. Elle se développe sur 530 mètres carrés, dont 300 mètres carrés libérés en septembre 2015 par le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) (site de l'ancienne cafétéria Comète). Les locaux sont propriété de la Ville de Lyon et sont désormais mis à disposition de la Métropole de Lyon, dans le cadre du service commun.

La vocation principale de la Maison des étudiants est d'être un lieu vitrine de l'intégration et de valorisation des étudiants dans la cité, dans toutes les dimensions urbaines : culturelle, économique, sociale et citoyenne.

Par l'offre de services disponibles sur le site, la Maison des Étudiants développe plusieurs missions.

Tout d'abord, elle soutient les initiatives étudiantes et accompagne les associations dans la réalisation de leurs projets. La Maison des étudiants propose une pépinière associative qui héberge une cinquantaine d'associations étudiantes (sur environ 350 associations à l'échelle de la Métropole de Lyon). Des locaux et des ressources leur sont proposés pour les aider à faire aboutir leurs projets : espace de travail en temps partagé, salles de réunions, ateliers, matériel informatique, conseil, accompagnement de projet, etc.

Au-delà de cette fonction d'incubateur de projets, elle est aussi un lieu de production et de diffusion. Elle peut accueillir des expositions, des ateliers, des conférences, des projections et des débats. C'est un espace événementiel et un laboratoire d'idées : sa mission est d'être une interface structurante entre les études et la vie de la cité.

Dans cette perspective, la Maison des étudiants a aussi vocation à développer et mettre en œuvre des actions partenariales ouvertes à tous les acteurs urbains. L'objectif est de faciliter la rencontre entre les étudiants et d'autres univers (entreprises, établissements culturels, collectivités, etc.) au sein du quartier comme à l'échelle de l'agglomération.

C'est enfin un lieu où se déroulent de nombreux événements tout au long de l'année universitaire : conférences, projections, forum des initiatives étudiantes en octobre, vente du Pass culture, moments de convivialité, etc.

## III - Modalités de fonctionnement de la Maison des étudiants

La Maison des étudiants est placée sous la responsabilité du service commun Université, créé entre la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon, et plus particulièrement sous l'autorité du responsable de l'unité "Vie étudiante" de ce service. Ce responsable est assisté d'un animateur, chargé de projets "vie étudiante" au sein du service ainsi que de l'ensemble des agents rattachés à cette unité, qui concourent tous, dans le cadre de leurs fonctions, à la réalisation des missions de la Maison des étudiants.

La Maison des étudiants est ouverte du lundi au samedi. Son fonctionnement est inspiré de celui des Maisons des associations et des salles de sport municipales, adapté aux usages de ses bénéficiaires (outils numériques, échanges de pratiques et de services, etc.).

Dans sa fonction de pépinière associative, la Maison des Étudiants met à la disposition des associations, les ressources qui leur permettent de réaliser leurs projets, soit 5 salles de travail collectif, une plateforme informatique en accès libre composée de 7 ordinateurs équipés de logiciels (pack office, suite adobe), du matériel bureautique (imprimante, et petit matériel technique) et des casiers, ainsi qu'un service de domiciliation. L'ensemble de ces ressources et matériels sont utilisables en libre service ou sur réservation.

Dans sa fonction d'accueil d'événements, la Maison des étudiants est ouverte aux associations étudiantes et partenaires (organisateur d'événements, acteurs de la vie étudiante, porteurs de projets destinés aux étudiants, etc.). Ainsi, en 2015-2016, ont eu lieu des soirées thématiques (interculturalité, solidarité, entrepreneuriat, etc.), mais aussi un festival des cultures africaines, des vides dressing, des ateliers médias, poésie, langue, gestion de projet, etc.) et de nombreuses conférences projections, débats et expositions.

Pour exemple, à la rentrée universitaire (septembre - octobre), sur un partenariat spécifique avec l'Université de Lyon, le "Students Welcome Desk" se déploie jusqu'à la Maison des étudiants avec un espace de documentation présentant toutes les activités culturelles, sociales et sportives de la Métropole, à l'attention des étudiants internationaux.

En novembre, la Maison accueille le "Forum des initiatives étudiantes", conduit en partenariat avec le CROUS, lieu de présentation et de démonstration de toutes les initiatives et activités proposées dans toute la Métropole par des associations étudiantes. Cette offre est couplée avec toutes les possibilités d'engagement citoyen, de pratiques culturelles sportives et de loisir, offertes par les établissements d'enseignement supérieur, le CROUS, les clubs, structures et associations des Communes de la Métropole.

#### **IV - Modalités de contractualisation avec les bénéficiaires et les utilisateurs**

Pour son fonctionnement quotidien, la Maison des étudiants dispose d'un règlement intérieur et accueille ses résidents ainsi que ses partenaires, dans le cadre d'une contractualisation formalisée par voie de convention.

##### **1° - Règlement intérieur**

Il précise les modalités et le cadre général d'accueil en résidence des associations étudiantes, ainsi que les modalités d'organisation d'activités ou d'événements, à la Maison des étudiants, par des organismes extérieurs.

##### **2° - Convention d'accueil en résidence des associations étudiantes**

La Maison des étudiants héberge, pour une durée maximum d'un an, les associations étudiantes, dans le cadre d'une "convention d'accueil en résidence". Selon les termes de cette convention, les associations s'engagent à respecter le fonctionnement et le règlement intérieur, et la Maison des étudiants s'engage à mettre à leur disposition les locaux et les ressources, afin qu'elles réalisent leurs projets.

##### **3° - Convention d'accueil d'activité et d'événements proposés par des organismes aux étudiants**

La Maison des étudiants accueille les activités et les événements organisés par des associations étudiantes non résidentes, mais aussi d'autres organismes, destinés aux étudiants, à l'exclusion de toute autre destination. Ces événements sont principalement des expositions, des conférences, débats, projections, journée et soirées d'accueil et d'intégration, sans que cette liste soit exhaustive.

Les organismes s'engagent à respecter le fonctionnement et le règlement intérieur de la Maison des étudiants.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le dispositif général de fonctionnement et d'organisation de la Maison des étudiants de la Métropole de Lyon, ainsi que le règlement intérieur et les 2 modèles de convention à passer avec les partenaires de la Maison pour l'accueil en résidence d'associations étudiantes et pour l'accueil d'événements, de manifestations ou de projets ponctuels ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### **DELIBERE**

**1° - Approuve** le dispositif de fonctionnement et d'organisation général de la Maison des étudiants ainsi que son règlement intérieur.

**2° - Décide** de formaliser les partenariats avec les associations étudiantes et les organismes porteurs d'activités et d'événements ponctuels dédiés aux étudiants et approuve, en conséquence :

a) - la convention type d'accueil en résidence des associations étudiantes,

b) - la convention type d'accueil d'activités et d'événements ponctuels destinés aux étudiants de la Métropole de Lyon.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

- a) - signer les conventions subséquentes à ces conventions types,
- b) - prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.**